



DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT D'ARRAS

VILLE D'AVESNES-LE-COMTE

Le **vendredi 06 novembre 2020** à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni salle Daniëlle MITTERRAND rue Albert DERBECOURT à AVESNES-LE-COMTE, sous la Présidence de Monsieur Sébastien BERTOUT, Maire, suite à la convocation en date du lundi 02 novembre 2020, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Nombre de membres en exercice : 19

Etaient présents : Mr BERTOUT Sébastien, Mme GABEZ Sylvie, Mr HULOT Alexandre, Mr NICK Jacques, Mme CAUET Murielle, Mr TURPIN Franck, Mme LAURENT Anne, Mr THILLIEZ Arnould, Mme PETIT Huguette, Mr PETIT Guillaume, Mme RICHARD Brigitte, Mr HEIRMAN Lucas, Mme MARTIN Micheline, Mr DARRAS Aurélien, Mr LAPÔTRE Martial, Mme GOMES Manuella, Mr PETIT Yves, Mme COUSIN Jeanne-Marie.

Etaient absents : Mme DAMBREVILLE Florence ayant donné procuration à Mr HULOT Alexandre ; Mr DARRAS Aurélien ayant à Mr BERTOUT Sébastien ; Mme LAURENT Anne.

Secrétaire de séance : Mme GABEZ Sylvie

Secrétaire de séance :

Objet : Délibération modificative n°2 – opération 217 « Matériel bureau et informatique »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération en date du 05 juin 2020 relative au vote du budget primitif 2020 ;
Vu la délibération en date du 28 février 2020 relative au projet d'informatisation de la médiathèque municipale André Biguet et du Tiers lieu « La Bergerie » ;
Vu la décision de la commission permanente du Département du Pas-de-Calais en date du 7 juillet 2020 d'attribuer au projet d'informatisation de la commune d'Avesnes-le-Comte une subvention dans le cadre de la lecture publique ;

Considérant la stratégie de développement des équipements numériques au sein des équipements publics communaux ;

Considérant que le projet d'informatisation de la médiathèque municipale André Biguet et du Tiers lieu « La Bergerie » est de nature à favoriser le lien entre les usagers et les services publics, notamment en cas de crise sanitaire, qui limite les déplacements et les rassemblements ;

.../...

Considérant que ce projet d'informatisation a reçu le soutien du Département du Pas-de-Calais, et que des demandes de soutien financier sont en cours d'instruction auprès des services de la CAF du Pas-de-Calais et en cours d'élaboration auprès des services de la MSA du Pas-de-Calais

Considérant que la CAF du Pas-de-Calais et la MSA du Pas-de-Calais ont toutes deux exprimées leur intérêt pour le projet susmentionné ;

Considérant par ailleurs, que la classe des cours préparatoires de l'école Jules Ferry est la seule classe de l'école primaire n'ayant obtenu l'installation d'un équipement numérique de type vidéo projecteur interactif ou écran numérique interactif ;

Considérant que lors du vote du budget primitif 2020, aucune dépense liée à ce projet d'informatisation des équipements publics n'avait été envisagée au titre de l'année 2020 ;

Considérant qu'il y a lieu de modifier l'opération 217 « Matériel de bureau et informatique » afin de permettre les dépenses d'investissement pour l'informatisation de la médiathèque André Biguet, la Tiers lieu « La Bergerie » et l'école Jules Ferry, dès cette année ;

Considérant enfin que le montant total des dépenses envisagées pour ces opérations s'élève à 28 692 € ;

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, autorise à la majorité, Monsieur le Maire à réaliser les opérations budgétaires suivantes :

Section d'investissement :

Opération 217 « Matériel de bureau et informatique »

Article 2183 « Matériel de bureau et Matériel informatique » : + 29 000 €

Article 2134 « Mobilier » : + 2 900 €

Section d'investissement :

Opération 269 « Eclairage public »

Article 2315 « Installations, matériel et outillage » : - 29 000 €

Article 2315 « Installations, matériel et outillage » : - 2 900 €

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Sébastien BERTOUT

